

DÉPARTEMENT DE HAUTE-VIENNE

COMMUNE DE SAUVIAT-SUR-VICE

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OBJET : Plan Local d'Urbanisme  
et Perimetre Délimité des Abords de  
l'église Saint-Martin

Modèle 542130 - 12/09



87500 Saint-Yrieix

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT\*

DÉPARTEMENT

HAUTE - VIENNE

COMMUNE

SAUVIAT - SUR - VIGÈ

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le présent registre, contenant 16 pages, a été coté et paraphé  
par nous, M René ERONNEAU

commencé le 10 JANVIER 2022  
pour une durée de 33 jours

A SAUVIAT - SUR - VIGÈ, le 10/01/22

Signature



Modèle 542130 - 12/09




87500 Saint-Yrieix

19/01/08 : M. Boinvieux Julien

Parcelle 327-328-329 section A.

Souhaite s'installer sur ces parcelles pour développer son projet de brasserie artisanale. Les bâtiments présents seront transformés l'un en maison d'habitation, l'autre en atelier etc.

Demande au minimum la possibilité de changement de destination des ~~bâtis~~ granges, voire la création d'un SIECAH, ainsi que le droit de restaurer la maison d'habitation.

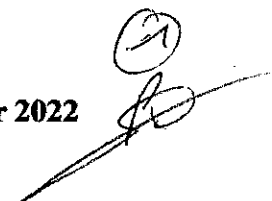


15/01/82 : Mme de la Terrassier

voir courrier en annexe.

**Mr Laurent Terrassier**  
**1 rue Jean Jacques Caffiéri**  
**87000 Limoges**

**Limoges le 19 janvier 2022**

①  


**indivision.**

**Mme Terrassier Marie Thérèse**  
**Mme Terrassier Phan Brigitte**

**Mr le Commissaire Enquêteur**  
**Enquête Publique du PLU**  
**Mairie de Sauviat sur Vige**  
**87400**

**Objet : Demande de classification de parcelle de terrain en zone à urbaniser à court terme**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par la présente Je vous fais part de notre demande de classification en zone urbaine à court terme de notre parcelle de terrain cadastrée section A n°430 située sur le secteur des Battes.

En effet, celle-ci jouxtant la parcelle n°910 appartenant à la commune ainsi que la parcelle n°425 faisant une seule et même parcelle de terrain classée semble t'il en zone naturelle.

La situation de celles-ci ainsi que son orientation située entre le foyer logement ainsi que le bâtiment de logements collectifs à caractère social nous apparaît opportun à la réalisation de projets d'habitation.

Dans l'attente de votre part,

Veillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Laurent Terrassier

